



ACTUALITE

Deux Valoparc sont désormais ouverts sur le territoire

Après celui de Vitré, c'est le Valoparc du Pavail qui a ouvert le 15 novembre. Il remplace l'ancienne déchèterie de Châteaugiron, devenue trop petite pour répondre aux besoins de tri croissants et donc à l'extension de bennes.

PLUS QU'UNE DECHETERIE, UN VALOPARC

Un Valoparc est une déchèterie nouvelle génération. C'est un lieu où l'on peut trier ses déchets plus finement, afin d'obtenir une plus grande valorisation. Le site est organisé en deux grands secteurs.

En bas, les plateformes accueillent à même le sol les déchets verts comme aujourd'hui, mais aussi les gravats. Ainsi, les dépôts de matières lourdes sont facilités.

En haut, un espace central de stationnement est prévu. Sur le principe d'un supermarché inversé, l'utilisateur prend un chariot et fait le tour des bennes et des caissons pour y déposer ses déchets. Les zones de dépôts sont donc moins saturées malgré l'augmentation du nombre de filières de tri.

UNE CARTE D'ACCES POUR ENTRER SUR LE SITE

Le Valoparc est accessible par carte. Elle autorise 18 passages par an. L'objectif est de sensibiliser l'utilisateur à regrouper ses dépôts avant de venir. Avec moins d'affluence sur site, l'accueil et la sécurité sont optimales.

Pour obtenir sa carte : www.smictom-sudest35.fr/formulaires

DECRYPTAGE

Taxe incitative : une année à blanc

Chaque foyer est désormais équipé d'un nouvel équipement de collecte : bac pucé ou badge. Que va-t-il se passer en 2018 ?

À partir du 1^{er} janvier 2018, une période de test d'un an commence. Le nombre de levées des bacs gris ou d'ouvertures des bornes collectives sera alors comptabilisé. Cette année à blanc permettra aux usagers de se familiariser avec le système. En cours d'année, ils pourront effectuer des simulations en ligne pour connaître plus précisément leur utilisation du service. Aucune taxe incitative ne sera à payer en 2018.

Fin 2018, le Syndicat pourra établir une grille tarifaire équilibrée et communiquer sur celle-ci.

À partir du 1^{er} janvier 2019, le nombre de fois où un bac gris sera sorti et où un badge ouvrira une borne d'ordures ménagères sera réellement pris en compte et servira dans le calcul de la part incitative de chaque foyer. En 2020 l'utilisateur recevra sa première taxe d'enlèvement incitative (TEOM-i) sur son avis de taxe foncière 2020.

Pour en savoir plus : www.smictom-sudest35.fr/ma-taxe-incitative

EN LIGNE

Une page Facebook sur la réduction des déchets

Le saviez-vous ? Le SMICTOM a sa page Facebook. Elle sert naturellement à valoriser les initiatives du Syndicat mais aussi les démarches et actualités citoyennes locales visant à réduire les déchets. J'aime !

@jereduisjaitoutcompris.

PUBLICATION

Rapport annuel 2016

Le Rapport d'activités 2016 du SMICTOM est disponible dans votre mairie ou téléchargeable sur le site du SMICTOM.

www.smictom-sudest35.fr/publications/